|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | TAXUD – C– 4 |
| Numéro de poste dans sysper: | 443705 |
| Personne de contact:  Date de début prévisionnelle:  Durée initiale:  Lieu du détachement: | Mariana HRISTCHEVA  3e trimestre 2024  2 ans   Bruxelles  Luxembourg  Autre:Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte |
|  | Avec indemnités Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert:  aux États membres de l’UE  aux pays de l’accord en nature AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Le présent avis de vacance est également ouvert  aux pays AELE suivants:  Islande Liechtenstein Norvège Suisse  aux pays tiers suivants:  aux organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Date limite de dépôt des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (Nous sommes)**

La direction générale de la fiscalité et de l’union douanière (DG TAXUD) a pour mission de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l’UE et ses États membres et de veiller à ce que les citoyens et les entreprises de l’UE bénéficient du commerce mondial et d’un marché unique sûr et sécurisé, protégé à ses frontières.

Au sein de la DG TAXUD, la direction C élabore une politique globale dans le domaine de la fiscalité indirecte, y compris la fiscalité du secteur financier ainsi que la fiscalité environnementale, des transports et de l’énergie, la TVA, les droits d’accises et l’administration fiscale. Elle est également chargée d’élaborer et de mettre en œuvre le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières et les initiatives fiscales prévues dans le pacte vert pour l’Europe.

L’unité TAXUD.C.4 «Coopération administrative en TVA et questions juridiques» est chargée du cadre législatif et de l’environnement nécessaires au niveau de l’UE pour favoriser la coopération administrative en matière de TVA et l’assistance mutuelle entre les États membres dans l’intérêt du bon fonctionnement du marché intérieur et de la lutte contre la fraude fiscale en particulier. Il s'agit d'apporter un soutien aux administrations fiscales des États membres afin de leur permettre de remplir leur rôle au sein du marché intérieur en facilitant l’assistance et le partage des meilleures pratiques. Il s’agit dans le domaine décrit ci-dessus, de la gestion des procédures d’infraction et des litiges devant la Cour de justice, y compris les renvois préjudiciels, de la gestion des plaintes ainsi que des pétitions soumises au Parlement européen, y compris la préparation des réponses aux questions parlementaires et aux lettres des citoyens et opérateurs européens et des avis sur les affaires d’aides d’État..

**Présentation du poste (Nous proposons)**

Élaborer la législation et la politique de l’UE dans le domaine de la coopération administrative, de l’assistance mutuelle et de la lutte contre la fraude dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et soutenir les travaux de tous les secteurs de l’unité TAXUD C4 «Coopération administrative en de TVA et questions juridiques».

Préparer des projets de documents de travail, des notes d’information, de discours et autres documents, notamment à l’intention des groupes de travail, des comités, etc. Analyser les options stratégiques pertinentes, assurer le suivi de la mise en œuvre et de l’application de la législation de l’UE. Répondre aux questions des opérateurs, des administrations nationales et des services de la Commission sur l’interprétation de la législation existante de l’UE.

Le poste implique des contacts permanents avec d’autres services de la Commission, d’autres institutions de l’UE et des États membres, ainsi qu’avec des groupes d’entreprises, des universitaires et d’autres parties intéressées.

**Profil du titulaire (Nous recherchons)**

Un minimum de 5 ans d’expérience professionnelle, dont 3 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et une solide expérience juridique ou de l’administration publique. Une expérience de la coopération internationale et des politiques antifraude serait un avantage. La compréhension de l’assistance mutuelle en matière de TVA avec les pays tiers ou le recouvrement des dettes fiscales sera un atout. Une connaissance des procédures douanières ou de la coopération internationale en matière pénale serait également un atout.

Une expérience antérieure dans la rédaction de textes législatifs, de consultations ou de documents stratégiques, d’études et de rapports.

Une expérience de l’évaluation des politiques et des analyses d’impact. Une expérience dans la gestion de contractants externes est un atout.

De bonnes capacités analytiques et rédactionnelles sont requises.

La capacité à gérer des informations complexes, à les présenter de manière synthétique et à proposer des solutions est un atout.

Une connaissance professionnelle de l’anglais et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’UE.

**Critères d'admissibilité**

Les détachements sont régis par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, un expert national doit remplir les critères d’admission suivants à la **date de début** du détachement:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.

Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de l’employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.

Employeur: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque l’employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il ou elle est appelé(e) à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions relatives au détachement**

Pendant toute la durée du détachement, l’expert national doit rester employé et rémunéré par son employeur et être couvert par son système de sécurité sociale (national).

Il exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision END susmentionnée et est soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Des indemnités ne peuvent être accordées que si l’expert national remplit les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Le ou la candidat(e) choisi(e) aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature au **format CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en anglais, en français ou en allemand **uniquement à la représentation permanente/mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers.Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat ou de la candidat(e).

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle, etc.). Si nécessaire, ces documents leur seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)